



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

immigration

Question écrite n° 43684

Texte de la question

Mme Martine Aurillac appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation de l'immigration en France. Le dernier rapport sur l'état de l'immigration en France de décembre dernier fait état d'une forte augmentation de l'immigration légale pendant la période 1999-2002 (+ 36 %). A ce chiffre, il faut bien sûr ajouter la forte progression également des clandestins, des sans-papiers, des demandeurs d'asile, et des étudiants étrangers. La France est ainsi devenue le pays le plus attractif d'Europe pour les migrants. Le Gouvernement doit présenter au Parlement à la fin de l'année un bilan de l'immigration en France. Mais les chiffres dont il disposera risquent d'être contestés car l'Institut national des études démographiques ne semble pas avoir les mêmes appréciations que la direction de la population et des migrations. La Cour des comptes a d'ailleurs relevé les incohérences de notre système statistique. Aussi elle lui demande s'il entend donner suite à la proposition de loi déposée par M. Robert Pandraud visant à la création d'un observatoire de l'immigration afin de supprimer les incohérences de notre système statistique en la matière, compléter et unifier les différentes données qui permettront notamment de mieux contrôler la polygamie.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43684

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5260